

À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À :
 Sodexo Solutions de Motivation France - Service commandes Chèques Cadeaux - 19, rue Ernest Renan - 92 022 Nanterre Cedex.

VOS COORDONNÉES (à remplir obligatoirement)	ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)
À COMPLÉTER EN MAJUSCULES RAISON SOCIALE : Adresse : Code postal : Ville :	RAISON SOCIALE : Adresse : Code porte/divers : Code postal : Ville : Nom / Prénom du destinataire : Fonction : Tél. : Port. : e-mail :
CONTACTS (à remplir obligatoirement)	ADRESSE DE FACTURATION (si différente)
Nom : Prénom : Fonction : Effectif de l'Entreprise : N° de SIRET : Code NAF : Tél. : Portable : Pour un suivi optimal de vos commandes, merci de renseigner votre adresse e-mail. e-mail :	RAISON SOCIALE : Adresse : Code postal : Ville : Nom du destinataire :

COMMANDER VOS CHÈQUES CADEAUX

Mon Cadeau Liberté  550 enseignes
 Mon Cadeau Rentrée Scolaire  190 enseignes
 Mon Cadeau Culture  95 enseignes *Déplafonné*

6 000 commerces de proximité et 26 clubs de football.

Code événement	Nombre de bénéficiaires	Montant par personne	Détail des coupures (minimum 10 € - maximum 100 € à l'unité près)	TOTAL
LIB	130	77 €	3 x 20 € + 1 x 17 €	10010,00 €

CODES ÉVÉNEMENTS : CA : Cadeaux - CUL : Culture - NE : Noël Enfants - NA : Noël Adultes NS : Naissance
 FM : Fête des Mères - FP : Fête des Pères - MG : Mariage/Pacs - RE : Retraite - RS : Rentrée Scolaire - SN : Saint-Nicolas
 SC : Sainte-Catherine

TOTAL (1) Commande des Chèques _____ €

SERVICES

Présentation de vos chèques cadeaux :
 VRAC CHÉQUIER

Message : (attention, si aucune case n'est cochée, pas de message)
 Nous vous souhaitons de bonnes fêtes !
 Votre CE vous souhaite de bonnes fêtes.
 Offert par votre Comité d'Entreprise.
 Félicitations !

Message personnalisé (60 caractères) : _____

Donner le sourire au travail, ça fait toujours plaisir.

Participation aux frais de services (message / personnalisation au nom de l'événement / bons de réduction / impression / façonnage des Chèques Cadeaux)	25,10 €HT	30,02 €TTC
<input type="checkbox"/> Participation aux frais de livraison	10,00 €HT	11,96 €TTC
<input type="checkbox"/> Participation aux frais de livraison remise en main propre	15,00 €HT	17,94 €TTC

Pour tout autre service, merci de contacter le 0825 049 049 (0,15 € TTC/MIN.)

TOTAL (2) Frais de services et mode de livraison _____ €TTC

TOTAL GÉNÉRAL (1+2) _____ €TTC

Règlement à joindre au Bon de Commande impérativement

Chèque à l'ordre de Sodexo Solutions de Motivation France, en indiquant votre N° de client au dos du chèque (si vous êtes déjà client)

N° du chèque : Montant du chèque : _____ €

Virement : utilisez le RIB ci-dessous, en indiquant votre code client dans le libellé du virement (joindre copie de l'ordre de virement)

Date : Montant : _____ €

RIB
 30076 | 02020 | 17634100200 | 83
 code banque | code guichet | N° de compte | clé RIB

Date : _____ Fait à : _____

Nom du signataire : _____

Signature et cachet obligatoire : _____

MERCI DE GARDER UNE COPIE DE CE BON DE COMMANDE

Signature des conditions générales de vente au verso obligatoire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CHEQUES CADEAUX DESTINÉES AUX COMITÉS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS.

1. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente ou «CGV», régissent les conditions de commande des chèques cadeaux "Mon Cadeau Bonheur", "Mon Cadeau Liberté", "Mon Cadeau Plaisir", "Mon Cadeau Culture", "Mon Cadeau Reentrée", ci-après "Chèques Cadeaux", par tout Comité d'entreprise, Entreprise ou Collectivité (ci-après le "Client") et de leur émission et livraison par Sodexo Solutions de Motivation France (ci-après "Sodexo"). Elles prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis des présentes CGV n'engagent nullement Sodexo, à moins que lesdites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par Sodexo.

2. Durée

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande du Client.

3. Renseignements et ouverture de compte Client

Préalablement à sa première commande, le Client s'engage à fournir à Sodexo, de façon exhaustive et dans les délais requis, les renseignements le concernant, nécessaires à Sodexo pour l'ouverture de son compte Client et l'élaboration de son devis.

4. Validation et acceptation de la commande

La commande se matérialise par la signature par le Client de la facture pro-forma ou du bon de commande dûment complété, ainsi que des présentes CGV, et transmis à Sodexo. Les mentions légales du Client ainsi que le nom et la fonction du signataire dûment habilité devront apparaître lisiblement.

En cas de transmission de la commande par télécopie, à défaut de reconnaissance juridique du caractère probant de la télécopie, le Client supporte intégralement les risques de fraude et décharge Sodexo de toute responsabilité concernant l'authenticité des ordres reçus par télécopie. Faute d'original, ce support sera donc réputé avoir, entre Sodexo et le Client, valeur probante suffisante, comparable à celle d'un bon de commande avec CGV signé et revêtu du cachet commercial du Client.

Pour être valable, toute commande de Chèques Cadeaux doit être précédée d'un virement ou accompagnée d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sodexo Solutions de Motivation France. Sodexo se réserve le droit (1) de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement et (2) de refuser un règlement par chèque bancaire et de proposer un autre mode de règlement au Client. Dans ce cas, le chèque bancaire précédemment transmis à Sodexo sera restitué au Client.

Sauf accord dérogatoire, toute commande de Chèques Cadeaux dûment complétée et signée par le Client ne sera traitée par Sodexo que si elle est accompagnée du règlement intégral de la commande.

En cas de règlement incomplet, Sodexo en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

5. Annulation de la commande à l'initiative du Client

Toute annulation de commande à l'initiative du Client devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant légal du Client. Sodexo conservera le règlement pour une commande future et facturera au Client des frais de neutralisation des Chèques Cadeaux équivalents à 5% de la valeur faciale des Chèques Cadeaux à neutraliser.

6. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs mentionnés sur les factures, factures pro-forma ou bons de commandes ne peuvent donner lieu à aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé. Sodexo se réserve le droit (1) de modifier ses tarifs à tout moment sous réserve que tout service facturé au Client le sera au tarif en vigueur le jour de sa commande ; et (2) de répercuter toute hausse des frais d'acheminement au Client tant que la facture correspondante n'aura pas été émise.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions de paiement définies aux présentes emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans

mise en demeure préalable.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, à défaut de règlement dans les délais, des pénalités de retard sont dues de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Le taux d'intérêt annuel de ces pénalités est de 15%.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférents seront refacturés au Client en sus des intérêts stipulés. De plus, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires de rejet supportés par Sodexo seront refacturés au Client.

7. Réserve de propriété

Les Chèques Cadeaux restent la propriété de Sodexo jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. En cas de non-respect des conditions de paiement, le Client s'engage, à première demande de Sodexo, à renvoyer immédiatement l'intégralité des Chèques Cadeaux non encore payés à INDIGO - Avoir CC - TSA 5002 - 51 420 Witry-lès-Reims.

8. Livraisons

8.1. Délai de livraison

Le délai moyen de livraison observé est de 48 heures (hors jours non ouvrés) en plus du délai de traitement de la commande de 72 heures (hors jours non ouvrés), à compter de la validation de la conformité de la commande, ceci sauf survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence en vigueur, ou tout événement empêchant de façon totale ou partielle l'exécution de ses obligations (notamment mais non exclusivement les vols, grèves, ou intempéries) ou en rendant l'exécution plus onéreuse. Les délais de livraison, qui ne sont pas de la responsabilité de Sodexo, sont mentionnés à titre indicatif et correspondent aux délais annoncés par les transporteurs et livreurs utilisés par Sodexo.

8.2. Transport et transfert des risques

L'expédition des Chèques Cadeaux est effectuée par Sodexo et ses prestataires. Sodexo prend en charge les frais supplémentaires en cas de dépassement du forfait d'expédition mentionné sur la facture pro-forma ou le bon de commande. Le forfait d'expédition inclut le prix du transport et les frais d'assurance des valeurs expédiées. Le transfert des risques au Client intervient dès la livraison des Chèques Cadeaux au Client.

8.3. Perte, vol et opposition

Sodexo ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de Chèques Cadeaux survenant après leur remise au Client.

Les Chèques Cadeaux sous la responsabilité du Client qui seraient perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque relative à l'acceptation d'un Chèque Cadeau par le réseau d'affiliés Sodexo ne sera possible.

8.4. Réserves

Les éventuels dommages constatés à la réception des Chèques Cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport. À défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à Sodexo Solutions de Motivation France - Service Clients - 19, rue Ernest Renan - 92022 Nanterre Cedex, par lettre recommandée avec avis de réception, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison. Le retour de Chèques Cadeaux par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

9. Échanges de Chèques Cadeaux

Les retours de Chèques Cadeaux non périmés par le Client pour échange contre des Chèques Cadeaux du nouveau millésime, se font sous sa seule responsabilité ; le Client s'engageant à se conformer aux paliers d'assurance des valeurs définies par l'opérateur en charge du transport.

Les retours pour échange seront traités par Sodexo si le montant total à échanger, par retour, est supérieur ou égal à 500 Euros. Cet échange est possible jusqu'à la date de fin de validité mentionnée sur le Chèque Cadeaux. Un montant de 10% de la valeur faciale à échanger sera prélevé à titre de frais de traitement sur la contrevaletur des Chèques Cadeaux échangés.

Le Client devra envoyer à INDIGO - Avoir CC - TSA 5002 - 51 420 Witry-lès-Reims, le bordereau d'échange dûment complété accompagné des Chèques Cadeaux à

échanger ainsi qu'une enveloppe non affranchie, sans libellé.

Aucune demande d'avoir ne sera acceptée après la date de fin de validité des Chèques Cadeaux.

Le bordereau d'échange est disponible sur simple demande auprès de Sodexo.

10. Réglementation applicable aux Chèques Cadeaux

Le Client fait son affaire de toutes dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Chèques Cadeaux et à leur utilisation.

Sodexo ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Chèques Cadeaux. Le Client et le bénéficiaire sont seuls responsables des conséquences de l'utilisation de leurs Chèques Cadeaux.

11. Interdiction de revente

Sauf accord préalable écrit de Sodexo, le Client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. Sodexo se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

12. Acceptation par les Affiliés

Les Chèques Cadeaux sont valables auprès des enseignes affiliées (sauf mentions particulières ou limitations présentes sur les chèques). Le refus par tout affilié appartenant au réseau d'acceptation Sodexo ou tout autre manquement d'un affilié, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de Sodexo. Les affiliés sont seuls responsables des biens et services vendus contre remise de Chèques Cadeaux.

13. Résiliation

À compter de la date de signature des présentes, Sodexo et le Client sont liés par un contrat de fourniture de Chèques Cadeaux conclu pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois durant lequel le Client reste lié à Sodexo.

14. Données à caractère personnel

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite «Loi Informatique et Liberté») modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées à cette fin, à Sodexo. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection, exerçable auprès du siège social de Sodexo Solutions de Motivation France. Le Client autorise Sodexo à utiliser ses coordonnées, et notamment son adresse e-mail, pour lui communiquer des offres commerciales et/ou à communiquer à d'autres sociétés les données le concernant. Le Client autorise Sodexo à le citer à titre de référence commerciale.

15. Opposabilité des présentes conditions générales de ventes

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Chèques Cadeaux par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

16. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Chèques Cadeaux par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

Signature du client :

Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve. Le client doit conserver une copie du bon de commande.